



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 66857

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la maladie nommée fibromyalgie. En effet, l'académie de médecine reconnaît l'existence de ce syndrome et la nécessité d'un traitement individualisé pour les personnes atteintes. Pourtant, la fibromyalgie est classé en première catégorie d'invalidité de la sécurité sociale et non en deuxième catégorie. Les patients atteints de cette maladie ne peuvent donc pas arrêter de travailler sur le long terme alors que leur douleur est omniprésente. Il désirerait savoir si cela serait possible de faire passer cette maladie de la première à la seconde catégorie d'invalidité.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66857

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11940

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)